



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante-seizième session**

Genève, 13-14 octobre 2021

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR**Rapport de la quatre-vingt-septième session
de la Commission de contrôle TIR (TIRExB)****I. Participation**

1. La Commission de contrôle TIR (TIRExB) a tenu sa quatre-vingt-septième session à Genève et en ligne le 8 février 2021 (matin seulement).
2. Les membres suivants de la TIRExB étaient présents à la session : M. S. Amelyanovich (Fédération de Russie), M. M. Ayati (République islamique d'Iran), M. M. Ciampi (Italie), M^{me} D. Dirlik Songur (Turquie), M. P. J. Laborie (Commission européenne), M. H. R. Mayer (Autriche), M^{me} E. Takova (Bulgarie) et M. F. Valiyev (Azerbaïdjan). M. S. Somka (Ukraine) était excusé.
3. M^{me} T. Rey-Bellet a assisté à la session en qualité d'observateur de l'Union internationale des transports routiers (IRU).

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : Document informel TIRExB/AGE/2021/87draft.

4. La TIRExB a adopté l'ordre du jour de la session en y ajoutant le document informel n° 1 (2021) au titre du point 6 (« Questions diverses »).

**III. Adoption du rapport de la quatre-vingt-sixième session
de la Commission de contrôle TIR
(point 2 de l'ordre du jour)**

Document(s) : Document informel TIRExB/REP/2020/86draftwith comments.

5. La TIRExB a adopté le rapport de sa quatre-vingt-sixième session, qui figure dans le document informel TIRExB/REP/2020/86draftwith comments.



IV. Adaptation du régime TIR aux exigences actuelles en matière de commerce, de logistique et de transport (point 3 de l'ordre du jour)

Mise en œuvre des aspects intermodaux du régime TIR

Document(s) : Document informel n° 6/Rev.1 (2020).

6. Le secrétariat a rappelé qu'à la session précédente de la Commission de contrôle, le Président avait prié les membres de faire part de leurs observations avant la session suivante et qu'il avait, en particulier, invité les membres des États membres de l'Union européenne à examiner le document informel actualisé, car la plupart des nouveaux exemples et éléments de fond y figurant étaient liés à la pratique des pays de l'Union européenne (voir TIRExB/REP/2021/86final, par. 17 à 20) ; le secrétariat a informé la Commission de contrôle qu'il avait reçu des informations en retour à ce sujet des membres des États membres de l'Union européenne. La Commission de contrôle a examiné le document informel n° 6/Rev.1, approuvé la version finale de l'étude figurant dans ce document et prié le secrétariat de le soumettre au Comité de gestion TIR (AC.2). Elle a estimé que cette étude était l'une des principales réalisations de son mandat, et a fait observer que celle-ci pourrait encore être révisée en fonction des faits nouveaux.

V. Informatisation du régime TIR (point 4 de l'ordre du jour)

A. Projet eTIR

7. La Commission de contrôle a noté que la première session du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1) s'était tenue selon des modalités hybrides les 20 et 21 janvier 2021 et avait permis de réaliser des progrès importants en ce qui concernait certaines modifications majeures à apporter à la version 4.3 des spécifications eTIR. En outre, elle a noté qu'une session informelle de ce groupe d'experts ayant pour objet de préparer la deuxième session du WP.30/GE.1 s'était tenue le 22 janvier 2021. Les rapports de ces deux sessions seraient soumis à la deuxième session du WP.30/GE.1. Les deuxième et troisième sessions du WP.30/GE.1 étaient prévues respectivement du 25 au 28 mai 2021 et du 13 au 15 septembre 2021. La Commission a aussi indiqué que les pays étaient invités à communiquer, pour le 2 mars 2021 au plus tard, toute proposition de modification des spécifications eTIR à examiner à la deuxième session.

8. La Commission de contrôle a également rappelé que les pays ci-après avaient manifesté leur intérêt pour une connexion de leurs systèmes informatiques douaniers nationaux au système international eTIR, soit en demandant des renseignements complémentaires, soit en déclarant leur intention de lancer un projet de connexion : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Liban, Maroc, Monténégro, Pakistan, Qatar, République de Moldova, Tunisie, Turquie et Ukraine. À ce jour, des projets avaient été lancés avec l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan, la République de Moldova, la Tunisie et la Turquie. Enfin, la Commission a indiqué que le secrétariat, la Commission européenne et quelques États membres de l'Union européenne mettaient la dernière main à la validation de principe NSTI (Nouveau système de transit informatisé)-eTIR. M. S. Amelyanovich (Fédération de Russie) a fait observer qu'il serait utile de prendre également contact avec l'Union économique eurasiatique (UEE), afin d'accélérer la connexion au système international eTIR. Le secrétariat s'est engagé à prendre contact avec l'UEE.

9. La Commission de contrôle a été informée que le secrétariat avait fourni des fonds, dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement relatif aux mesures prises pour faire face à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), afin d'aider les autorités douanières de plusieurs Parties contractantes à réaliser des projets d'interconnexion, en particulier l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Tunisie pour la phase de mise en œuvre et le Pakistan pour la phase de conception. Elle a également été informée de la poursuite des

travaux de mise à niveau du système international eTIR et du modèle de données eTIR. Enfin, elle a été informée que des guides techniques pour les paires de messages I5/I6, I9/I10, I11/I12 et I13/I14 avaient été publiés sur le portail d'information du système eTIR¹.

10. Enfin, la Commission de contrôle a noté que le secrétariat était en train de créer un nouveau site Web pour le système eTIR, qui contribuerait à promouvoir le système international eTIR et l'interconnexion avec les systèmes douaniers nationaux, et qui servirait de plateforme d'apprentissage en ligne. Le secrétariat a informé la Commission que cette initiative avait pu être menée grâce aux fonds collectés auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et a remercié cette organisation pour son appui.

B. Banque de données internationale TIR

Document(s) : Document informel n° 5 (2020).

11. La Commission de contrôle a été informée de la situation actuelle en ce qui concernait les enregistrements de données et les chiffres relatifs à l'utilisation pour la Banque de données internationale TIR (ITDB) (détails disponibles dans l'exposé communiqué aux membres de la Commission). Elle a également été informée des récentes réalisations relatives à l'ITDB, en particulier l'activation des pages publiques du module concernant le bureau de douane pour les transporteurs, l'élaboration et la communication de l'enquête sur les attentes relatives au module concernant le certificat d'agrément de l'ITDB (seize réponses reçues avant la session), la mise à niveau du cadre de la plateforme ITDB (passé de la version 2 à la version 4), ainsi que la mise en œuvre d'essais automatisés. Des renseignements ont été fournis sur les prochaines tâches à accomplir, notamment la collecte et la synthèse des réponses à l'enquête sur les attentes relatives au certificat d'agrément et la communication d'une autre enquête visant à évaluer l'état d'avancement de la dématérialisation du processus concernant le certificat d'agrément au sein des administrations douanières nationales.

12. M. S. Amelyanovich (Fédération de Russie) a fait part de ses préoccupations concernant la fourniture à l'ITDB de données relatives aux bureaux de douane, car cela pourrait demander beaucoup de travail et donner lieu à des erreurs au sein des Parties contractantes ayant un grand territoire comme la Fédération de Russie. Le secrétariat a pris note de ce problème et a proposé d'y remédier en mettant en place une interface de système à système permettant d'importer automatiquement ces données dans l'ITDB.

VI. Activités du secrétariat (point 5 de l'ordre du jour)

Activités générales

13. La Commission de contrôle a noté que son auto-évaluation, menée à bien à la session précédente (TIRExB/REP/2021/86final, par. 27 à 29), avait été soumise à l'AC.2 avec le document informel WP.30/AC.2 (2021) n° 3, pour examen à sa session de février 2021.

14. La Commission a également pris note des activités prévues visant à promouvoir le système international eTIR, en particulier des ateliers organisés avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Organisation de coopération économique (OCE), qui se tiendraient probablement en ligne en raison de la pandémie.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : Document informel n° 1 (2021).

15. La Commission de contrôle a examiné une lettre adressée par l'IRU concernant les nouveaux prix de distribution des carnets TIR, tels qu'ils figurent dans le document informel n° 1 (2021). M^{me} T. Rey-Bellet (IRU) a indiqué qu'en raison du recul de l'utilisation des

¹ Voir <https://wiki.unece.org/display/ED/Technical+Guides>.

carnets TIR au cours de l'année 2020, les primes d'assurance avaient augmenté, ce qui avait finalement entraîné une hausse des prix de distribution des carnets TIR.

16. M. S. Amelyanovich (Fédération de Russie) s'est dit préoccupé par le montant de cette augmentation des prix et a demandé si celle-ci était due entièrement à la prime d'assurance. Il a également mentionné les précédents échanges concernant l'accès de la Commission aux informations relatives aux éléments déterminant les prix des carnets TIR. M^{me} T. Rey-Bellet (IRU) a précisé que les échanges précédents avaient abouti à la conclusion que les compétences de la TIRExB concernant les prix des carnets TIR portaient sur le prix lui-même, et non sur le processus de tarification. Elle a ajouté qu'elle n'était pas en mesure de communiquer des informations sur les primes d'assurance, qui relevaient des relations avec l'assureur, soumises au principe de confidentialité.

17. M. S. Amelyanovich (Fédération de Russie) a fait observer qu'il trouvait le montant de cette augmentation injustifié. Il a en outre souligné la nécessité de recueillir des informations précises et complètes sur la manière dont le prix des carnets TIR était établi, afin de déterminer quelle part des recettes était imputée à quel coût, c'est-à-dire au papier et à l'impression, à la prime d'assurance, etc. Il a ajouté que cette augmentation engendrerait des charges financières associées à l'utilisation des carnets TIR et ne faciliterait pas le développement du système TIR. Enfin, il a rappelé que lorsque la question de la couverture de garantie complète avait été débattue au sein des organes TIR, une possible augmentation du prix des carnets TIR avait été évoquée par l'IRU comme un contre-argument, après quoi cette augmentation avait été décidée sans explication suffisante. Il a considéré cette dernière comme une mesure unilatérale et a invité la Commission à l'examiner sous cet angle.

18. La Commission de contrôle a pris note des informations relatives aux nouveaux prix de distribution des carnets TIR et a prié le secrétariat de soumettre la lettre à l'AC.2, où toutes les Parties contractantes étaient représentées.

VIII. Restrictions concernant la distribution des documents (point 7 de l'ordre du jour)

19. La Commission de contrôle a décidé que les documents établis en vue de la session en cours continueraient à faire l'objet d'une distribution restreinte.

IX. Date et lieu de la session suivante (point 8 de l'ordre du jour)

20. La Commission de contrôle a décidé de ne pas fixer de dates pour sa quatre-vingt-huitième session, laissant le soin aux nouveaux membres d'en décider eux-mêmes².

² Les membres de la Commission de contrôle pour la période 2021-2022 ont ensuite décidé de tenir la quatre-vingt-huitième session les 12 (matin) et 13 (après-midi) avril 2021, à Genève, sous réserve des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.